

Conclusions provisoires.

Médecin-général SUDRE, *du Service de santé de l'armée française.*

Organisation générale d'un service de secours en cas d'attaque par les gaz. Soins à donner aux gazés. Postes de secours. Abris collectifs. Equipes de désinfection.

Dame Beryl OLIVER, *directrice du service des équipes d'auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge britannique.*

Organisation d'un service de secours en cas d'attaque par les gaz. Soins aux gazés. Postes de secours. Abris collectifs. Equipes de désinfection.

D^r RADKOFF, *membre du Comité central de la Croix-Rouge bulgare, directeur général de la santé publique en Bulgarie.*

Assistance médicale en cas de calamité. Instruction complémentaire à donner aux infirmières et auxiliaires volontaires.

Colonel D^r J. THOMANN, *pharmacien chef de l'armée suisse.*

Organisation des moyens de transport pour les malades et les blessés. Personnel d'accompagnement des trains, des bateaux hôpitaux, des auto ambulances, des avions.

Robert E. BONDY, *directeur du service de secours de la Croix-Rouge américaine.*

Assistance sociale.

Conclusions provisoires de la Conférence d'experts.

La Conférence d'experts, chargée de poursuivre l'étude de l'organisation des services de secours et du rôle de l'infirmière en temps de guerre et de calamité publique, vient de terminer ses travaux. Elle s'était réunie sur la convocation du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour donner suite à la résolution N° 16 de la XV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Tokio ¹.

Afin d'aboutir avec certitude à des résultats utiles, les organisateurs de la Conférence s'étaient efforcés d'obtenir la collaboration de personnalités particulièrement

¹ Voir *Revue internationale*, novembre 1934, p. 888.

Conférence d'experts.

qualifiées, soit dans le domaine théorique, soit dans le domaine pratique, et dont les travaux, poursuivis en commun, devaient servir à faire progresser l'organisation de secours des Sociétés nationales. Il est fort réconfortant et agréable de constater que l'effort des organisateurs a été pleinement récompensé et leur attente même dépassée dans une grande mesure. En effet, trente-trois pays exactement se sont fait représenter à cette Conférence, soit par des délégués appartenant à la direction des Sociétés de la Croix-Rouge, soit par des infirmières, soit par des experts.

A tous et à toutes sont dus les plus vifs remerciements et la plus profonde gratitude pour la contribution personnelle qu'ils ont apportée à la Conférence. Notre reconnaissance va particulièrement à ceux et à celles qui ont présenté et commenté des rapports sur les sujets portés à l'ordre du jour.

L'on peut dire que les exposés des experts ont été véritablement la substance même de la Conférence. En acceptant de préciser, pour le temps de guerre et de calamités, les détails de l'organisation des services de secours, de la préparation des auxiliaires volontaires, du rôle de l'infirmière dans cette préparation, de l'assistance médicale et sociale, de l'organisation des moyens de transport, les experts ont rendu à la Conférence et à la Croix-Rouge tout entière un service inestimable. Leurs études serviront de base aux expériences et aux efforts constructifs que poursuivront à l'avenir les Sociétés de Croix-Rouge dans le domaine des secours en temps de guerre et de calamités. Que ces experts veuillent bien recevoir encore ici l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Nous ne saurions oublier que cette Conférence a pour objet de fortifier le rôle des infirmières en ce qui concerne l'organisation des secours, et c'est avec une véritable joie que les participants à cette Conférence ont pu

Conclusions provisoires.

constater l'intérêt avec lequel les travaux ont été suivis par les infirmières. Nous sommes persuadés qu'elles en retireront pour elles-mêmes et pour la Croix-Rouge des avantages particulièrement précieux.

En adressant nos remerciements à tous ceux qui ont participé au succès de cette Conférence, nous n'aurons garde de passer sous silence le grand effort d'organisation accompli par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. C'est grâce aux deux organisations internationales de la Croix-Rouge qu'a pu être réalisé le désir exprimé par la XV^e Conférence internationale de Tokio, et nous devons leur en conserver une vive gratitude.

Il est encore trop tôt pour pouvoir tirer de cette Conférence toutes les conclusions auxquelles peu à peu il sera possible d'aboutir. Néanmoins, il est un point sur lequel tous semblent s'être mis d'accord, c'est qu'il est nécessaire pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de mettre au point d'une manière plus précise qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, leur préparation à l'action qu'elles doivent accomplir en temps de guerre ou de calamités. Il a été reconnu, une fois de plus, que le but proposé à une Société nationale de la Croix-Rouge doit être de substituer à l'improvisation des secours en temps de guerre et de calamités la possibilité d'apporter aux victimes une aide rapide et efficace. Ce résultat ne peut être obtenu que par une préparation minutieuse en temps normal des moyens permettant de faire face aux éventualités possibles.

Efficacité immédiate, telle doit être la première qualité des secours. Pour obtenir ce résultat, le secours doit être organisé à l'avance et constituer un mécanisme prêt à fonctionner instantanément, aussitôt que le besoin s'en fait sentir.

Dans cette organisation préventive, le rôle de l'infirmière est primordial, et la Conférence n'a pas perdu

Conférence d'experts.

de vue un instant l'importance qu'il convient d'attacher à la préparation de l'infirmière en vue de ce rôle de premier plan.

Le Comité de rédaction, chargé de présenter un rapport provisoire, soumet à la Conférence les conclusions suivantes qui feront l'objet d'une étude ultérieure plus approfondie :

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont invitées à prendre toutes mesures utiles pour que l'infirmière appelée à collaborer aux services de secours en temps de guerre ou de calamités, puisse recevoir une instruction complémentaire la préparant spécialement à ces services.

La Conférence d'experts, à la suite de l'audition des rapports présentés par :

M. Des Gouttes, sur les origines de la Croix-Rouge et sur la Convention de Genève,

le colonel Draudt, sur le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

M. de Rougé, sur le rôle de la Croix-Rouge en temps de calamités,

M. Dronsart, M. Bondy, le Dr Romano et le lieutenant-colonel Knudtzon, sur l'organisation générale des services de secours en cas de guerre ou en cas de calamités,

soumet à l'approbation de la Conférence les conclusions suivantes :

« Il semblerait opportun de donner au personnel sanitaire dépendant de la Croix-Rouge ou susceptible de collaborer avec elle une instruction sur :

les origines de la Croix-Rouge,
les principes qui régissent la Convention de Genève,
l'organisation actuelle de la Croix-Rouge internationale,

Conclusions provisoires.

les devoirs imposés et les droits accordés aux membres des Sociétés nationales dans l'exercice de leur fonction.

Cet enseignement serait de nature à donner une meilleure compréhension de la Croix-Rouge, des règles qui la gouvernent, et à faciliter son action.

Cette instruction devrait porter sur les questions administratives aussi bien que techniques ; elle devrait s'inspirer des expériences et des réalisations obtenues par les Croix-Rouges qui ont particulièrement étudié le problème de l'organisation des services de secours, soit dans les pays où les catastrophes localisées sont le plus fréquentes, soit dans les pays plus particulièrement exposés aux calamités de grande envergure.

La Conférence d'experts, à la suite du rapport présenté par M^{lle} Odier sur la préparation des auxiliaires volontaires, constate une fois de plus que les auxiliaires volontaires sont employées en très grand nombre dans les services d'urgence de la Croix-Rouge. Leurs tâches sont très diverses. Les unes aident les infirmières dans les soins aux malades, les autres collaborent aux divers services administratifs ou d'assistance sociale. Il est à remarquer que les œuvres sociales en temps de guerre et de calamités comme en temps de paix se sont beaucoup développées ces dernières années, et que leur bon fonctionnement nécessite un nombreux personnel auxiliaire. Les auxiliaires doivent être préparées dans le temps de paix aux fonctions qui leur seraient éventuellement dévolues en temps de guerre ou de calamités. Leur instruction doit comprendre des cours théoriques et une formation pratique adéquate. La formation théorique est souvent donnée par les médecins et la formation pratique par les infirmières. Cet enseignement a le grand avantage de favoriser la collaboration et la bonne entente du personnel sanitaire des équipes de la Croix-Rouge.

Conférence d'experts.

- Des exposés des déléguées de divers pays il ressort :
- que chaque Croix-Rouge a ses méthodes particulières de formation pour ses auxiliaires volontaires ;
 - que l'importance du rôle et de la préparation des auxiliaires volontaires varie en proportion du nombre des infirmières diplômées dont les Croix-Rouges peuvent disposer en temps de guerre ou de calamités ;
 - que les tâches d'assistance médicale et sociale sont très diverses en raison des calamités différentes qu'il s'agit d'affronter.

Les délégués estiment qu'il ne serait pas indiqué de chercher à unifier la formation des auxiliaires volontaires et qu'il faut laisser aux sociétés nationales la plus grande autonomie dans ce domaine. Cependant un échange de renseignements sur les méthodes de formation employées par les diverses Sociétés contribuera à la meilleure organisation des services d'urgence.

La Conférence d'experts, après avoir entendu le rapport de M. le médecin-général Spire, sur le traitement des blessures de guerre et des infections consécutives, considère que l'infirmière, en raison des lourdes responsabilités qui lui incombent, dans les services de chirurgie en temps de guerre, doit être préparée à donner avec compétence les soins pré- et post-opératoires. Il est désirable aussi qu'elle connaisse les complications éventuelles des blessures de guerre afin de prévenir son chef dès l'apparition des premiers symptômes susceptibles de les révéler.

La Conférence d'experts, après avoir entendu le rapport de M. le colonel Patry, sur le matériel sanitaire de l'armée et de la marine et son utilisation ; sur les appareils de fortune à employer en cas de nécessité, a tiré de ce rapport les conclusions suivantes :

Conclusions provisoires.

L'instruction des infirmières et auxiliaires volontaires sur le matériel sanitaire de l'armée et de la marine a une importance beaucoup plus grande qu'on ne le pense en général.

Pour donner les meilleurs résultats, cette instruction devra comprendre entre autres des exercices pratiques pour l'application des appareillages de fracture.

D'une manière générale, il est bon d'insister sur l'importance pour l'infirmière d'exercer son ingéniosité pour l'improvisation d'appareils de fortune, en cas de besoin.

La Conférence d'experts, ayant entendu le rapport de M. le professeur Dr Otto, sur les mesures préventives contre les maladies d'origine parasitaire, estime que, afin de prévenir ces maladies ou d'en empêcher l'extension, il est souhaitable que les infirmières employées par les services d'urgence de la Croix-Rouge, aussi bien en temps de guerre que de calamités, suivent un enseignement théorique sur l'étiologie, l'épidémiologie de ces maladies et les méthodes préventives. Elles devraient en outre recevoir une formation pratique venant compléter cet enseignement.

La Conférence d'experts, ayant entendu les rapports de M. le médecin général Sudre et de Dame Beryl Oliver, sur l'organisation générale des services de secours en cas d'attaques par les gaz, estime que les Sociétés nationales auraient intérêt à envisager l'augmentation de leur personnel, en vue de concourir à l'action défensive contre les attaques par gaz de combat.

Etant donné cette nouvelle responsabilité de la Croix-Rouge, qui se doit de participer à la protection de la population civile dans ce domaine, il conviendrait que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge s'appliquent à préparer leur personnel sanitaire à donner des soins aux gazés.

La Conférence d'experts, après avoir entendu le rapport de M. Bondy et de M. Dronsart, sur les services

Conférence d'experts.

d'urgence en temps de calamités, ayant pour objet de permettre aux victimes de reprendre aussitôt que possible une vie normale, est d'avis qu'il est désirable, dans les pays qui n'ont pas un nombre suffisant d'assistantes sociales, que les infirmières et auxiliaires de la Croix-Rouge qui collaborent aux services d'urgence reçoivent une instruction les préparant à cette action sociale.

La Conférence d'experts, après avoir entendu le rapport de M. le Dr Radkoff, sur les services hospitaliers et l'hygiène générale des réfugiés, estime qu'il serait désirable qu'une infirmière fasse partie des comités qui pourraient être créés pour venir au secours des victimes en temps de calamités.

Se ralliant aux conclusions du rapport de M. le colonel Thomann et de la discussion qui a suivi, la Conférence d'experts attire l'attention sur l'importance de la question des transports dans les services de secours, notamment sur la valeur de l'aviation sanitaire en tant que moyens de transporter rapidement non seulement les malades et les blessés, mais aussi le personnel et le matériel, et d'effectuer les vols de reconnaissance, en temps de calamités. Les Sociétés nationales auraient intérêt à étudier soigneusement les modalités de formation des infirmières convoyeuses.

La Conférence d'experts estime qu'il serait souhaitable que dans chaque pays l'instruction du personnel auxiliaire sanitaire soit subordonné à une direction unique au sein de la Croix-Rouge et que ce personnel reçoive une formation et une discipline uniformes. Il conviendrait d'organiser à l'avance la mobilisation du personnel auxiliaire pour que ce personnel puisse répondre immédiatement à l'appel qui lui serait adressé en temps de guerre ou de calamités.

La Conférence d'experts a entendu lecture du rapport envoyé par M. le sénateur Ciralo sur l'Union internationale de secours. Elle considère qu'il serait

Conclusions provisoires.

désirable que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge soient renseignées sur la constitution et le fonctionnement de l'Union ainsi que sur le rôle dévolu à la Croix-Rouge par les actes constitutifs de l'Union internationale de secours.

La Conférence d'experts exprime le vœu que le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge fassent une analyse des résultats obtenus par la Conférence et une étude des conclusions à en tirer, qu'ils communiquent ces conclusions aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge afin de leur permettre de s'en inspirer pour établir un programme d'avenir. L'ensemble de ces conclusions sera présenté à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Etant donné l'importance de ces considérations, il serait désirable qu'en plus de la mise au point du rôle des infirmières en temps de calamités, des études spéciales soient entreprises par les Commissions des Conférences internationales de la Croix-Rouge ; ces études porteraient sur les responsabilités respectives de la Croix-Rouge et du Gouvernement quant à l'organisation des secours en cas de calamités, sur les questions d'administration, de finance, de secours d'urgence, et de réadaptation.